

L'assurance voyage  
à partir d'1 € par jour,  
qui s'adapte instantanément  
pour les justes garanties  
et cotisations, ni plus ni moins !



Assistance  
Rapatriement



Frais  
médicaux



Biens nomades  
et bagages



Responsabilité  
Civile

Le contrat s'adapte en fonction  
des pays traversés, sans limite  
de durée, automatiquement  
et en temps réel.

Les zones A, B et C sont déterminées en fonction  
de plusieurs critères notamment le montant des frais  
d'hospitalisation et médicaux sur place. Ceci afin  
de vous garantir la meilleure couverture au meilleur  
prix, ni plus, ni moins.

Frais médicaux Monde entier jusqu'à  
1 000 000 € et prise en charge directe en  
cas d'hospitalisation, sans avance de frais.

**Zone A** cotisation de **1 € / jour / pers\***

Pays couverts par la Sécurité sociale européenne  
et pour les résidents des pays concernés  
par la Sécurité sociale européenne.

\* 3€ pour les plus de 50 ans.

**Zone B** cotisation de **1,50 € / jour / pers\***

Tous les autres pays en dehors des pays  
de la Zone A et C. \* 4€ pour les plus de 50 ans.

**Zone C** cotisation de **2 € / jour / pers\***

États-Unis, Canada, Israël, Suisse, Hong-Kong,  
Australie, Singapour, Royaume Uni, Russie, Brésil, Inde,  
Nouvelle-Zélande, Japon.

\* 5€ pour les plus de 50 ans.

Cette cotisation est versée en avance toutes les semaines (7 jours)  
et régularisée en cas de changement de zone ou en cas de retour.



Durée illimitée  
Être résident de l'Union Européenne  
Toute nature de séjour



Destination monde entier  
Sauf : Syrie, Soudan, Cuba, Iran,  
Corée du nord, Région de la Crimée



Souscription jusqu'à 65 ans  
Pour les enfants accompagnants :  
tarif préférentiel < 20 ans

## → Perte, vol ou détérioration de bagages



<b>Maximum / assuré / an</b>	<b>2000 €</b>
Limitation des objets de valeur	1000 €
Franchise par dossier	15 €

## → Responsabilité civile à l'étranger



<b>Max. dommages corporels</b>	<b>4 500 000 €</b>
<b>Max. dommages matériels</b>	<b>450 000 €</b>
Franchise / sinistre	80 €

## → Frais médicaux à l'étranger - par zones

En cas d'hospitalisation, appel obligatoire au centre d'assistance



<b>Maximum zone A</b>	<b>80000 €</b>
Franchise par dossier	NÉANT
Consultation médicale	max. 50 €/acte

- ✓ Prise en charge au 1<sup>er</sup> euro ou remboursement, en complément d'un régime obligatoire, à concurrence de 100 % des frais réels.
- ✓ Prise en charge ou remboursement, à défaut d'un régime obligatoire, à concurrence de 75 % des frais réels.



<b>Maximum zone B</b>	<b>300000 €</b>
Franchise par dossier	NÉANT
Consultation médicale	max. 50 €/acte

- ✓ Prise en charge au 1<sup>er</sup> euro ou remboursement, à concurrence de 100 % des frais réels.



<b>Maximum zone C</b>	<b>1000000 €</b>
Franchise par dossier	30 €
Consultation médicale	frais réels

- ✓ Prise en charge au 1<sup>er</sup> euro ou remboursement, à concurrence de 100 % des frais réels.



<b>Maximum</b>	<b>300 €</b>
Franchise par dossier	NÉANT

- ✓ Soins dentaires d'urgence - toutes zones. France incluse.

## → Frais médicaux en France



<b>Maximum en cas d'hospitalisation</b>	<b>1000000 €</b>
Franchise/dossier hospitalisation	NÉANT

<b>Maximum hors hospitalisation</b>	<b>15000 €</b>
Franchise/dossier hors hospitalisation	NÉANT

- ✓ Plafonnés sur la base et taux de remboursement de la Sécurité Sociale française.

## → Capital décès / individuelle accident



<b>Décès accidentel</b>	<b>Par assuré</b>	<b>8000 €</b>
-------------------------	-------------------	---------------



<b>Invalidité permanente accidentelle</b>	<b>Par assuré jusqu'à</b>	<b>40000 €</b>
	Franchise relative en cas d'invalidité	30 %

## → Assistance - Rapatriement



**Frais réels**  
correspondent au montant que vous dépensez réellement.

- ✓ Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place.
- ✓ Envoi d'un médecin sur place à l'étranger.
- ✓ Transport de l'Assuré au centre médical.
- ✓ Rapatriement de l'Assuré à son domicile.
- ✓ Rapatriement du corps en cas de décès de l'Assuré.
- ✓ Transmission des messages urgents.



Billet aller / retour

- ✓ Retour anticipé de l'Assuré.

Billet aller / retour  
**Maximum / pers. / jour** 50 €

- ✓ Prise en charge d'un titre de transport et des frais de séjour pour un membre de la famille de l'Assuré.



**Maximum / assuré / jour** 50 €  
**Maximum** 500 €

- ✓ Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'Assuré.

Billet aller / retour

**Maximum / assuré / jour** 50 €  
**Maximum** 500 €

- ✓ Retour des accompagnants et prise en charge des frais de séjours.



**Maximum / assuré** 3000 €  
**Maximum / assuré** 7500 €  
**Maximum / assuré** 500 €

- ✓ Assistance juridique à l'étranger.
- ✓ Caution pénale à l'étranger.
- ✓ Avance de fonds.



**Maximum / assuré** 5000 €  
**Maximum** 25000 €

- ✓ Frais de recherche et de secours.

Option assistance sports+ +10 €/mois

- ✓ À souscrire obligatoirement dès 3500 m d'altitude. Les frais de recherche sont portés à 25 000 €, également pour la pratique de sports dangereux.



Société de courtage d'assurance et de réassurance. Société par actions simplifiée au capital de 46 900 euros. 842 336 349 R.C.S.

Lyon N° FR 76842336349 • Siège social : 7 chemin du Grillon • 69300 CALUIRE ET CUIRE

09 72 16 03 55 • [www.yupwego.com](http://www.yupwego.com) • [info@yupwego.com](mailto:info@yupwego.com) • [help@yupwego.com](mailto:help@yupwego.com) • Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 19001541 (<http://www.orias.fr>)

PLAN SANTE YUPWEGO est un contrat souscrit par AVA auprès d'AIG Europe SA, police 4.089.004-6 Rev 20190607-1-FR